

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 92-031 du 26 Août 1992

Portant autorisation de ratification
de l'Accord de Prêt N° PR BN 92 03
00 signé le 12 Mars 1992 entre la
République du Bénin et la Banque
Ouest Africaine de Développement
(BOAD) pour un montant de
1.900.000.000 Francs CFA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

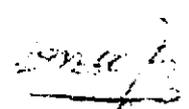
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont
la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt
N° PR BN 92 03 00 signé le 12 Mars 1992 entre la République du
Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et
relatif au financement du projet d'Aménagement des voies d'accès
et de la traversée de la ville de COTONOU : Trançon Akossombo -
Etoile Rouge - Marché Dantokpa - Carrefour " LA BENINOISE " pour
un montant de 1.900.000.000 francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 26 Août 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

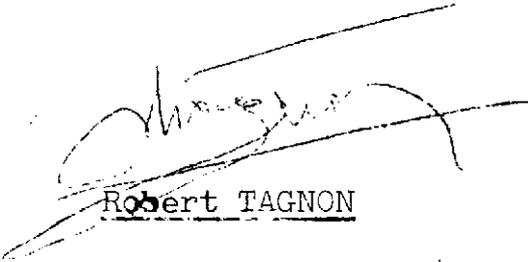
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Florentin MITO-BABA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MPRE-MF-MTPT 12 AUTRES MINIS -
TERES 16 SGG 4 DB-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 DCCT-GCONB-CAA 3
UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-